

BROSSARD S.A.

Bilan au 30 juin 2008

BILAN ACTIF				
	30/06/2008 Brut K EUR	06/2008 Am/prov K EUR	06/2008 Net K EUR	2007 Net K EUR
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outl. industriel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours/av. et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Titres de participation & créances rattachées	131.982		131.982	131.982
Prêts				
Autres immobilisations financières	891		891	44
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	132.873		132.873	131.026
STOCKS ET ENCOURS				
Matières premières, autres appro.				
Produits intermédiaires et finis				
Avances & acomptes sur commandes				75
CREANCES				
Clients et comptes rattachés	2.725		2.725	2.553
Etat	946		946	302
Créances groupe	7.461		7.461	5.720
Autres créances	3		3	8
DISPONIBILITES	2.804		2.804	5.593
TOTAL ACTIF CIRCULANT	13.939		13.939	14.251
Charges constatées d'avance	173		173	882
Charges à répartir	864		864	998
TOTAL ACTIF	147.849		147.849	148.157

BROSSARD S.A.

Bilan au 30 juin 2008

BILAN PASSIF		
	30/06/2008 K EUR	30/06/2007 K EUR
Capital	50.666	50.666
Prime d'émission, de fusion, d'apport	8.933	8.933
Réserve légale	286	
Autres réserves	8.323	2.895
Résultat de l'exercice	10.124	5.714
Subvention d'investissement		
Provisions réglementées. Amortissements dérogatoires	568	284
TOTAL CAPITAUX PROPRES	78.900	68.492
Provisions pour risques et charges	10	12
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	10	12
Emprunt obligataire		
Autres emprunts	44.138	50.975
Découvert, concours bancaires	16	6
Dettes financières diverses	139	157
Dettes groupe	23.026	27.251
Dettes fournisseurs/comptes rattachés	804	440
Personnel	163	160
Organismes sociaux	186	246
Autres dettes fiscales et sociales	467	418
Dettes/Immobilisations et comptes rattachés		-
Autres dettes		-
Produits constatés d'avance		-
TOTAL DETTES	68.939	79.653
TOTAL PASSIF	147.849	148.157

BROSSARD S.A.

COMPTE DE RESULTAT AU 30/06/2008

COMPTE DE RESULTAT	2008 K EUR	2007 K EUR	Var. %
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	4.596	2.375	
Production stockée			
Subventions			
Reprise/amort. et provisions	2		
Transfert de charges	1		
Autres prod. gest. courante			
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	4.599	2.375	
Achats de marchandises			
Achats de matières premières			
Achats autres approvisionnements			
Achats non stockés	37	9	
Services extérieurs	427	82	
Autres services extérieurs	1.467	649	
Impôts et taxes	61	13	
Charges de personnel	1.915	1.149	
Autres charges de gestion courante			
Dotations aux amortissements	134	678	
Dotations aux provisions	0	12	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	4.041	2.592	
RESULTAT D'EXPLOITATION	+558	-217	
RESULTAT FINANCIER	8.962	5.284	
RESULTAT COURANT	9.520	5.067	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-890	-284	
Participation			
Impôts sur les bénéfices	-1.494	-931	
RESULTAT NET COMPTABLE	+10.124	5.714	

**ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 30 JUIN 2008**

Note n° 1 – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- L'enveloppe du contrat de titrisation a été portée de 30.000 k€ à 45.0000 k€. Ainsi qu'il est précisé en note 6 (évènements post clôture) le programme de titrisation a été abandonné en juillet 2008 au profit de l'affacturage.
- Dividendes reçus de Saveurs de France – Brossard SA 13.007 k€ selon décision de l'assemblée générale ordinaire du 12 décembre 2007 de la filiale.

Note n° 2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES –

Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2008 sont présentés suivant les dispositions du Code de Commerce, du Plan Comptable Général, des différents règlements du Comité de la Réglementation Comptable et des textes pris pour leur application.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

Toutes les données contenues dans cette annexe sont exprimées en K EUR.

2.1 - TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation figurant au bilan pour la somme de 131.982 K€ s'analysent comme suit :

- Apport de Monsieur et Madame SCHUMACHER à l'occasion d'une augmentation de capital en date du 5 décembre 2005 :

- de 515.686 actions Saveurs de France pour	29.910 K€
- de 517.039 BSAR Saveurs de France pour	18.096 K€

- Acquisition dans le cadre d'une OPA suivie d'une OPRO clôturée le 8 juin 2006

- de 1.204.777 actions Saveurs de France pour	72.287 K€
- de 282.882 BSAR Saveurs de France pour	10.269 K€
- Frais liés à cette opération	1.420 K€

Total	131.982 K€
-------	------------

correspondant à 100 % des actions de la société Saveurs de France.

Il est précisé que les BSAR sont échus depuis le 19 décembre 2007 pour moitié, le solde étant au 19 décembre 2008 pour l'autre moitié. N'ayant pas pour vocation à être exercés, ces derniers ont été considérés comme un élément du coût de revient des actions Saveurs de France-Brossard SA y compris le montant des frais correspondants.

Ces titres de participation sont évalués sur la base de leur valeur d'utilité, qui prend notamment en compte :

- la rentabilité actuelle,
- la conjoncture économique ainsi que les perspectives de réalisation et de rentabilité futures,
- les capitaux propres consolidés réestimés du sous-groupe SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD, principalement à raison des marques BROSSARD et SAVANE, ainsi que le montant de l'écart d'acquisition correspondant constaté dans les comptes consolidés du groupe BROSSARD. Les modalités de détermination de ces éléments résultent de l'application d'une méthodologie définie par le cabinet SORGEM, spécialiste de l'évaluation des marques, et résumée dans l'annexe aux comptes consolidés (notes 2 et 3 sur le bilan et le compte de résultat) du groupe BROSSARD au 30 juin 2008.

2.2 – CREANCES CLIENTS

Les créances clients sont enregistrées à la valeur nominale.

Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constituée dès constatation d'un risque de non recouvrement.

2.3 – AVANCES DE TRESORERIE INTRAGROUPE

Une convention de trésorerie existe au sein du groupe Brossard depuis le 1^{er} juillet 2006.

2.4 – VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur de souscription. Il n'existe aucune plus-value latente en raison d'une opération d'aller retour au 30 juin 2008.

2.5 – CHARGES A REPARTIR – TRANSFERT DE CHARGES

Conformément à l'avis 2006-A du 7 juin 2006 du Comité d'Urgence du CNC, la société a choisi de répartir sur la durée des emprunts souscrits pour le financement de l'acquisition des titres Saveurs de France-Brossard SA le montant des frais bancaires correspondants. Il est précisé que l'amortissement de ces charges à répartir s'effectue en prenant en compte le rythme de remboursement du capital des emprunts.

2.6 – FRAIS D'INTRODUCTION EN BOURSE

La société a opté pour l'imputation de ces frais sur la prime d'émission. En l'absence d'impôt exigible, cette imputation a été effectuée pour leur montant brut, soit 1.132 K€.

Note n° 3 - NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

3.1 - MOUVEMENTS DES POSTES DE L'ACTIF IMMOBILISE - EN K EUR

	Au 30/06/2007	Augmentation	Diminution	Au 30/06/2008
Valeurs brutes :				
1. Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial et droit au bail				
Concession - Brevet				
Logiciels informatiques				
TOTAL 1 K EUR	0			
2. Immobilisations corporelles				
Terrain				
Constructions				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations techniques mat. & outil.				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
TOTAL 2 K EUR				
3. Immobilisations financières :				
Actions Saveurs de France-Brossard	131.982			131.982
Prêts				
Actions propres		846		846
Autres immobilisations financières	44			44
TOTAL 3 K EUR	132.026	846		132.872
TOTAL 1 + 2 + 3 K EUR	132.026	846		132.872
Amortissements :				
1. Immobilisations incorporelles				
Logiciels informatiques				
TOTAL 1 K EUR	0			0
2. Immobilisations corporelles				
Terrain				
Constructions				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations techniques mat. & out.				
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL 2 K EUR	0			0
TOTAL 1 + 2 K EUR	0			0

3.2 – ETAT DES PROVISIONS

Rubriques	Solde d'ouverture au 30/06/2007	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	Changement de méthode	Variation de périmètre	Autre	Solde de clôture au 30/06/2008
1. Provision pour risque social								
Provision pour indemnités retraite*	12			2				10
Provision médailles du travail *								
Provision pour impôts								
TOTAL 1 K EUR	12			2				10
2. Provisions pour dépréciations								
Immobilisations financières								
Stocks matières premières								
Stocks emballages								
Stocks produits finis								
Stock marchandises								
Clients								
Autres créances								
TOTAL 2 K EUR								
TOTAL 1 + 2 K EUR	12			2				10

Résultat d'exploitation				2				
Résultat financier								
Résultat exceptionnel								

* Provisions pour Indemnités de Départ en retraite (IDR) et Médailles du Travail (MDT) :

- Types de régimes

> Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels le groupe verse des cotisations définies à différents organismes sociaux. Les cotisations sont versées en contrepartie des services rendus par les salariés au titre de l'exercice. Elles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues, selon la même logique que les salaires et traitements. Les régimes à cotisations définies, ne générant pas d'engagement futur pour le groupe, ne donnent pas lieu à la constitution de provisions.

> Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qui garantissent aux salariés des ressources complémentaires par le biais de conventions collectives. Cette garantie de ressources complémentaires constitue pour le groupe une prestation future pour laquelle un engagement est calculé. Le calcul de la provision s'effectue en estimant le montant des avantages que les employés auront accumulés en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices précédents. Les prestations sont actualisées afin de déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Elles sont comptabilisées au bilan sous forme d'une provision.

Le taux d'actualisation utilisé à la date de clôture correspond au taux de rendement des emprunts d'Etat et dont les échéances sont approximativement égales à celles des obligations du Groupe. Le calcul est effectué selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les écarts actuariels issus des évaluations relatives aux avantages post-emploi sont comptabilisés directement en résultat sans être étalés.

Au sein du groupe BROSSARD, les régimes à prestations définies regroupent les Indemnités de Départ en Retraite (IDR) et les Médailles du Travail (MDT).

- Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des IDR et des MDT sont les suivantes :

Hypothèses	2008
Taux de turn-over	4%
Taux d'évolution des salaires	2%
Taux d'actualisation	4,8%
Age de départ à la retraite	63 ans

3.3 - CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES – CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (cf note 2-5)

	<u>AU 30/06/2008</u>	<u>AU 30/06/2007</u>
Charges à étaler :		
- Frais sur émission emprunts	864 K EUR	998 K EUR
Amortissement selon le rythme de remboursement du capital des emprunts		
Charges constatées d'avance :		
- Frais sur opération de titrisation (1)	142 K EUR	859 K EUR
- Autres	31 K EUR	22 K EUR
	<u>173 K EUR</u>	<u>881 K EUR</u>

(1) Les frais sur opérations de titrisation engagés par la société Saveurs de France-Brossard, refacturés à la société Brossard SA dans le cadre de la convention de gestion de trésorerie, ont été enregistrés en charges exceptionnelles pour leur solde soit 574 k€ du fait de la résiliation du programme de titrisation

3.4 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Résultat avant impôt	Impôts	Résultat net
Résultat courant	9.520		
Résultat exceptionnel - Participation	-890		
TOTAL K EUR	8.630	-1.494*	10.124

* Profit d'intégration fiscale

La nouvelle convention d'intégration fiscale, dont la société est tête de groupe, a pris effet au 1^{er} juillet 2006. Le déficit fiscal du groupe au 30 juin 2008 est de 2.916 K€.

3.5 – TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AVANT REPARTITION – EN K EUR

En K EUR	Capital social	Primes	Réserves	Résultat de l'exercice	Subvention d'investissements	Amortissements dérogatoires	Totaux capitaux propres
Situation au 30/06/2006	48.046	0	0	-1.910	0	0	46.136
Affectation du résultat							
Augmentation de capital	7.425	8.932					16.358
Réduction de capital	-4.805		2.895	1.910			0
Autres mouvements							284
Résultat de l'exercice							5.713
Situation au 30/06/2007	50.667	8.932	2.895	5.713	0	284	68.491
Affectation du résultat			5.713	-5.713			0
Augmentation de capital							
Réduction de capital							
Autres mouvements						284	284
Résultat de l'exercice				10.124			10.124
Situation au 30/06/2008	50.667	8.932	8.608	10.124	0	568	78.899

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL :

Le capital est composé de 5.629.614 actions de 9 euros de valeur nominale et est entièrement libéré. La société Brossard détient au 30 juin 2008 92.000 actions propres contre 0 au 30 juin 2007

3.6 - ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Dettes en K EUR	Montant brut	Moins d'un an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunt obligataire				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. à taux fixe				
. à taux variable	44.138	6.837	27.301	10.000
Sous-total K EUR	44.138	6.837	27.301	10.000
Encours bancaires autres	155	155		
Dettes Groupe	23.026	23.026		
Fournisseurs et comptes rattachés	804	804		
Dettes fiscales et sociales	816	816		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés				
Autres dettes				
Total dettes K EUR	68.939	31.638	27.301	10.000

Risques financiers

Risque d'exigibilité anticipé : Covenants relatifs aux emprunts contractés auprès du pool bancaire dans le cadre de l'acquisition de SAVEURS DE FRANCE – BROSSARD

La convention de prêt du 16 décembre 2005, qui avait pour objet le financement de l'OPA-OPR sur les titres de Saveurs de France-Brossard SA et son avenant du 14 novembre 2007, prévoient que l'emprunteur doit respecter 3 ratios financiers définis comme suit :

R2 = dettes financières nettes/EBE retraité

R3 = cash flow libre/service de la dette

R4 = dettes financières/fonds propres

Au 30 juin 2008, ces ratios qui doivent se calculer sur les comptes consolidés du groupe, s'établissent comme suit :

- R2= 7,92 (Ratio devant être inférieur à 4)
- R3 = 0,96 (Ratio devant être supérieur à 0,7)
- R4 = 0,99 (Ratio devant être inférieur à 1)

Risque de taux

Les emprunts à moyen terme sont libellés en taux variable. L'impact d'une variation sur un an de 1 % est de 77 K€.

Le 28 juillet 2006, la société Brossard SA a procédé à une opération d'échange de conditions d'intérêts (swap de taux d'intérêts) ayant pour objet de fixer le taux d'intérêt d'une partie de son endettement et prévoyant les principales modalités suivantes :

- Montant notionnel : 33.000 K€
- Taux d'intérêt fixe : 3,9 % (en échange d'un taux d'intérêts variable Euribor 6 mois)
- Date de commencement : 11/12/2006
- Date d'échéance finale : 10/6/2011

La variation de valeur du swap de taux d'intérêts décrit ci-dessus au 30/6/2008 est un produit de 188 K€.

3.7 - CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est réalisé en totalité en France.

3.8 - RESULTAT FINANCIER

	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>
Le résultat financier se décompose comme suit :		
◆ Dividendes Saveurs de France-Brossard	+13.007	+9.652
◆ Intérêts nets compte courant groupe	- 203	- 313
◆ Revenus de placement	+357	+218
◆ Intérêts sur emprunts	-2.982	- 3.791
◆ Intérêts titrisation	-1.206	- 435
◆ Agios et frais de banque	-11	- 47
TOTAL K EUR	<u>+8.962</u>	<u>+ 5.284</u>

3.9 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>
◆ Dotation aux amortissements dérogatoires	-284	- 284
◆ Solde frais titrisation	-574	
◆ Créance perdue Russie	-32	
	<u>-890</u>	<u>- 284</u>

Note n° 4 – AUTRES INFORMATIONS

4.1 - DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

En K EUR	30/06/2008	Dont < 1 an	2 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit (nantissement actions*)	44.138	6.837	27.301	10.000
Emprunts auprès des établissements de crédit (nantissement sur matériels)				
Emprunts auprès des établissements de crédit (nantissement sur fonds de commerce)				

* Le nantissement concerne la totalité des actions et BSAR Saveurs de France-Brossard SA.

4.2 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

4.2.1. - Délégation d'assurances hommes clés au profit des banques (BNP PARIBAS – PALATINE – CIN = Le pool bancaire) :

- Monsieur Guy SCHUMACHER	5.000 K€
- Monsieur Frédéric THYS	5.000 K€

4.2.2. - Engagements en matière de ratios financiers

La société s'est engagée à respecter des ratios financiers calculés sur la base de comptes consolidés couvrant une période de 12 mois. Cf note 3.6.

Par ailleurs, le sous-groupe Saveurs de France-Brossard s'est engagé à respecter des covenants financiers au titre de son emprunt OBSAR et de son emprunt de 7.000 k€ souscrit auprès de LCL en janvier 2008 :

a) - Covenants Obsar

Il peut être exigé le remboursement anticipé des obligations dans les cas suivants :

- dans l'éventualité où au moins 69 % des BSAR auraient été exercés à la demande de leurs titulaires ou rachetés et annulés par la société ;
- dans le cas où la société ne respecterait plus l'un des engagements suivants (appréciés par référence aux comptes consolidés du sous groupe Saveurs de France-Brossard établis en normes françaises)

1 - maintenir le rapport de son endettement financier net sur sa situation nette consolidée

inférieure à 1 (Ratio respecté au 30 juin 2008 = 0,86)

2 - maintenir le rapport de son endettement financier net sur son cash flow inférieur à 3 (Ratio non respecté au 30 juin 2008 = 3,86)

3 – admission de ses actions aux négociations sur Euronext Paris ou sur un marché réglementé ou assimilé au sein de l'Union Européenne.

Le 3^{ème} engagement n'était plus respecté au 30 juin 2006 du fait de l'OPA-OPR exercée par Brossard.

L'assemblée générale des obligataires, réunie le 15 septembre 2006, a approuvé à la majorité des 2/3 le non-remboursement anticipé des obligations du fait du retrait de l'EUROLIST des actions de SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD.

Il est précisé que depuis l'acquisition du sous groupe SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD par la société BROSSARD, ces ratios appliqués aux comptes consolidés du sous groupe SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD n'ont plus grande signification économique.

b) - Covenants titrisation

Afin d'adapter le programme de titrisation des créances commerciales à l'évolution de l'activité du groupe, il a été négocié un élargissement de l'enveloppe à 45 millions d'euros. Dans ce cadre, un avenant au programme de titrisation initial a été signé le 13 novembre 2007 qui a supprimé toute référence à des covenants.

c) – Covenants LCL

La société Saveurs de France – Brossard a souscrit en janvier 2008 un emprunt de 7.000 K€ assorti des clauses de covenant financier suivantes :

Les 3 ratios suivants doivent être respectés, étant précisé qu'ils sont calculés sur la base des comptes consolidés annuels et semestriels sur 12 mois glissants du sous groupe Saveurs de France-Brossard :

R2 = Dettes financières nettes / EBE retraité

R3 = Cash flow libre / Service de la dette

R4 = Dettes financières / Fonds propres

Au 30 juin 2008, ces ratios s'établissent comme suit :

R2 = 2,73 (Ratio devant être inférieur à 4)

R3 = 1,01 (Ratio devant être supérieur à 0,7)

R4 = 1,00 (Ratio devant être inférieur à 1)

En outre, cet emprunt à taux fixe de 4,99%, remboursable sur une durée de 5 ans est assorti de diverses clauses parmi lesquelles celle de défaut croisé et celle d'actionnariat (appartenance de l'emprunteur au groupe Brossard)

4.2.3. - Autres engagements

a) En application de la Convention relative au nantissement de compte d'instruments financiers conclue le 16 décembre 2005, telle que modifiée par son avenant I en date du 29 juin 2006, la société BROSSARD SA s'est engagée à nantir la totalité des BSAR restants et la totalité des actions, soit 1.720.463 qu'elle détient au profit du pool bancaire.

b) BROSSARD SA s'engage à ce que le groupe ne consente pas de sûretés nouvelles sans accord préalable du pool bancaire à l'exception de celles liées à l'activité courante.

c) Au-delà des obligations d'information sur tous événements inhabituels ou actes ordinaires dans la vie des sociétés du groupe, BROSSARD SA doit requérir l'accord du pool bancaire pour tous investissements du groupe consolidé supérieurs à 5 millions d'€ HT par exercice (limite toutefois portée à 8,7 millions d'euros HT pour l'exercice clos le 30 juin 2008), pour toutes nouvelles dettes financières supérieures à 1,5 Million d'€ au niveau du groupe (limite portée à 26.650 k€ au titre de l'exercice clos le 30 juin 2008), pour toutes opérations de cession d'activité et (ou) de croissance externe, et plus généralement, pour effectuer des opérations ayant un impact significatif sur les biens sociaux et les activités.

d) En garantie de l'opération de cession bail organisée par Savane-Brossard sur son site de Castelsarrazin, octroi d'un nantissement des éléments incorporels du contrat (droit au bail et bénéfice de la promesse de vente) assorti d'un engagement sur le maintien de l'actionnariat de

Brossard dans Saveurs de France- Brossard et de Saveurs de France-Brossard dans Savane-
Brossard.

e) Divers autres engagements ont été pris par BROSSARD SA qui ont essentiellement pour objet la sauvegarde des actifs du groupe et l'affectation des dividendes intra groupe en priorité au remboursement des emprunts.

f) Le sous groupe SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD s'est engagé à donner en garantie à première demande un montant de 45.000 K€ en faveur du FCC titrisation. Il est rappelé toutefois que le programme de titrisation a été résilié en juillet 2008 remplacé par un contrat d'affacturage signé le 5 juin 2008 entre le société Brossard Distribution et Natixis Factor. La société Brossard SA s'est portée caution solidaire de Brossard Distribution à hauteur de 16.000 k€. Il est rappelé que ce contrat a commencé de produire ses effets en juillet 2008.

4.3. – PRINCIPAUX ENGAGEMENTS ET CONTENTIEUX EN COURS LIES A LA CESSION PARTIELLE DU FONDS DE COMMERCE DE FRIANCE

1/ Principaux engagements

Il est rappelé que le premier cessionnaire du fonds de commerce de Pikiche a été défaillant. Il en est résulté un plan de cession selon décision du Tribunal de Commerce de Besançon du 27 Septembre 2004 au bénéfice de la société SAS Glaces Erhard Développement. Compte tenu de ces différents évènements, les principaux engagements liant la société Friance sont les suivants :

→ Crédit vendeur

* Evial Nature

Le crédit vendeur consenti à Evial Nature s'est traduit par l'existence de créances ayant donné lieu à provisions

* Glaces Erhard Développement

Il est rappelé que la vente immobilière a été actée par le Tribunal de Commerce de Besançon le 27 Septembre 2004 pour un prix de 600 K€ payable en 120 mensualités moyennant un taux d'intérêt de 3,5 % l'an, la première étant fixée le 1^{er} Janvier 2006.

→ Sûretés

* Evial Nature

L'inscription de nantissement du fonds de commerce a été abandonnée.

* Glaces Erhard Développement substituée par Erhard Viennoiserie Traiteur

La société Friance a fait réserve expresse à son profit du privilège de vendeur et de l'action résolutoire y attachée (inscription hypothécaire).

→ Contrat de fabrication

Le contrat de fabrication qui permettait à la société Evial Nature de fabriquer pour le compte de Saveurs de France-Brossard les produits faisant partie du fonds de commerce cédé a été annulé par décision de l'administrateur judiciaire d'Evial Nature du 2 Juillet 2004.

→ Clause de non concurrence

Pendant une durée de 4 années, Erhard Viennoiserie Traiteur se substituant à SAS Glaces Erhard Développement s'interdit de fabriquer et commercialiser tous produits apéritifs salés dans les réseaux GMS – Hard Discount - et dans une partie du réseau « home service » et « freezer center ».

2/ Contentieux en cours

La Société EVIAL NATURE s'est avérée défailante, pour avoir émis des chèques bancaires et billets à ordre sans provisions, ce qui a fait l'objet en juin 2004 d'une plainte pénale avec constitution de partie civile de FRIANCE SAS à l'encontre d'EVIAL NATURE et de son gérant. L'information judiciaire est sur le point d'être clôturée par le juge d'instruction ; les réquisitions du Procureur de la République près le TGI de PARIS sont attendues pour le 15 décembre 2008 au plus tard.

Afin de favoriser un projet de reprise auprès du Tribunal de Commerce de Besançon, FRIANCE SAS a accepté de réviser le prix de cession proposé pour l'immobilier du site de Thurey-Le-Mont, pour le passer de 1 million d'euros à 600 000 euros, en l'assortissant d'un délai de paiement sur dix années.

Aussi, sur ces bases, le Tribunal a retenu la Société Glaces Erhard Développement.

La cession de l'ensemble immobilier, sur ces bases, a été réalisée le 7 avril 2005.

Parallèlement, l'administrateur judiciaire d'EVIAL NATURE a jugé utile d'intenter à l'encontre de FRIANCE SAS différentes actions auprès du Tribunal de Commerce d'Evreux :

- une première pour dénoncer une compensation financière effectuée par FRIANCE SAS (1.500 K€)
- une seconde pour obtenir condamnation de FRIANCE SAS pour dol avec demandes d'indemnités (de l'ordre de 5.000 K€).

Ces affaires sont pendantes :

- la première devant la Cour d'appel de Rouen,
- la seconde auprès du Tribunal de Commerce d'Evreux dont le délibéré est imminent consécutivement à l'audience de plaidoirie qui s'est tenue le 18 septembre 2008.

En date du 8 septembre 2006, Monsieur LHOMMEAU, es qualité, à l'encontre duquel FRIANCE SAS a porté plainte pour escroquerie en juin 2004, a assigné FRIANCE SAS auprès du Tribunal de Grande Instance d'Evreux à hauteur de 7.900 K€. Cette affaire est pendante devant le TGI d'EVREUX (mise en état).

Après analyse de ces demandes, considérant que dans la première affaire la compensation est légale, et que dans la deuxième et troisième affaire les demandes, respectivement du commissaire à l'exécution du plan d'une part et de Monsieur LHOMMEAU d'autre part, sont infondées, FRIANCE SAS étant par ailleurs victime des agissements du gérant d'EVIAL NATURE à l'encontre duquel une procédure pénale est en cours, FRIANCE SAS et le Groupe BROSSARD n'ont pas jugé utile de provisionner tout ou partie des prétentions formulées par les parties adverses.

4.4. – REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>
Rémunérations fixes	574	302 (1)
Rémunérations variables	-	-
Avantages divers	7	-
Total	581	302 (1)

(1) La charge correspondante au 1^{er} semestre de l'exercice est dans la filiale Saveurs de France-Brossard SA.

4.5 - EFFECTIF A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

L'effectif est composé du comité de direction, soit 10 personnes

4.6 – INFORMATIONS RELATIVES AUX STOCKS OPTIONS

Néant

Note n° 5 - INFORMATIONS GROUPE

5.1 - TITRES DE PARTICIPATIONS

S.A. SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD S.A.

- Montant du capital social 3.542 K EUR
- Forme juridique S.A
- Pourcentage contrôle 100 %
- Résultat du dernier exercice clos (30/06/2008)... 10.042 K EUR
- Capitaux propres 15.369 K EUR

Il est précisé que cette société établit des comptes consolidés en normes IFRS.

5.2 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Informations financières filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la sté et non encore remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la société	C.A. H.T. du dernier exercice écoulé 2008	Résultats (bénéfice ou perte) de l'exercice 2008	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				brute	nette					
1/ Filiales (>50%) SA Saveurs de France-Brossard	3.441	11.927	100	131.982	131.982			27.728	10.042	13.007
2/ Participations (entre 10 & 50 %) – Néant										
3/ Autres participations (< 10 %) - Néant										
4/ Ensemble filiales françaises				131.982	131.982					
5/ Ensemble filiales étrangères				néant						

5.3 - ENTREPRISES LIÉES

Eléments concernant les entreprises liées et les participations (en milliers d'euros)				
POSTES	MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES			
	liées		avec lesquelles la sté a un lien de participation	
	30/06/2008	30/06/2007	30/06/2008	30/06/2007
Avances et acomptes sur immobilisations				
Participations	131.982	131.982		
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Avances & acomptes versés sur commandes (actif circulant)				
Créances clients et comptes rattachés	2.714	2.476		
Autres créances	7.461	5.720		
Capital souscrit appelé non versé				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes groupe	23.026	27.251		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	506	173		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés				
Autres dettes				
Produits de participation	13.007	9.652		
Autres produits financiers	71			
Charges financières	274	313		

6 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- Les contrôles fiscaux des sociétés Brossard, Saveurs de France-Brossard, Savane-Brossard, Brossard Distribution sont au stade des réponses aux propositions de redressements. Le groupe conteste la quasi totalité des redressements proposés. Dans ces conditions aucune provision n'a été constatée.
- Il est rappelé que le programme de titrisation, d'une enveloppe de 45.000 k€, a pris fin en juillet 2008.
- En contrepartie un contrat d'affacturage, plafonné à 50.000 k€, signé en juin 2008, a été mis en place en juillet 2008.
- Le groupe a mis en place des financements complémentaires fondés sur la mobilisation d'actifs.